

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

25-2025 ALSH Les Guards - Travaux de descente au sol de deux cabanes situées dans les arbres

Le Président de la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale (CCBDP)

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n° 167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il est impératif pour des raisons de mise aux normes réglementaires de descendre au sol les deux cabanes situées dans les arbres afin de garantir un accès sécurisé aux enfants ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été réalisée auprès de trois entreprises et seulement une proposition a été reçue ;

Considérant la proposition de la SARL OSSATURBOIS sise 2325 route de Nyons, MOLLANS-SUR-OUVEZE (26170) ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer le devis de la SARL OSSATURBOIS sise 2325 route de Nyons, MOLLANS-SUR-OUVEZE (26170) pour les travaux de descente au sol de deux cabanes situées dans les arbres à l'ALSH Les Guards.

ARTICLE 2

Le coût total de la prestation s'élève à 7 350,56 € HT soit 8 820,67 € TTC.

ARTICLE 3

Les crédits sont inscrits au budget 2025 à la ligne 21351.

ARTICLE 4

Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 22 mai 2025

Le Président,
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 02/06/2025

Mise en ligne le : 02/06/2025